CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 décembre 2021 à 19 heures 30 - n° 16

Absents excusés : M. BONIN Michel et Mmes JARAVEL Mélissa et VERGER Alison
Absents :
Pouvoirs : BONIN Michel à CHALAYER Michel - JARAVEL Mélissa à ESPIN Carole - VERGER Alison à CLAIR-MONINOT Valérie
Secrétaire de séance : Aurélie MONNIER
Convocation du 10/12/2021

Florent CHEVREL informe que la séance est enregistrée.

1 - Compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021

Dans le préambule, Aurélien Josserand fait remarquer que le terme "huis clos" est inapproprié.

Au point 3, Florent Chevrel indique qu'il faut ajouter "à l'euro symbolique" après "LOT A : Terrain cédé...".

Le compte rendu du conseil de la séance précédente est approuvé avec 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Florent CHEVREL) et 3 ABSTENTIONS (Valérie CLAIR MONINOT, , Aurélien JOSSERAND, Alison VERGER)

2 - Budget principal - subvention de fonctionnement au local jeunes
Subvention de fonctionnement de 1500 € au titre de l'année 2021
Le Maire explique qu'il s'agit d'un oubli sur le budget 2021. Une subvention de 800 € avait été porté au budget 2021 au titre des camps de vacances prévus à l'été 2021. Il s'agit donc de voter la subvention de 1500 € pour le fonctionnement de l'association.
le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE de verser une subvention de fonctionnement de 1500 € au local jeunes.

3 - Travaux d'accès future crèche (allée Sophie de Grouchy) - désignation de la maîtrise d'oeuvre pour accès et réseaux

- Désignation du cabinet COSINUS (Ingénierie bâtiment et VRD) - 01500 Ambérieu-en-Bugey
- Montant honoraires global et forfaitaire : 5000€HT
- Estimation travaux 71000 € HT

Michel Jeulin explique que dans le cadre des travaux d'accès à la crèche, il faut désigner un maître d'œuvre. Il présente la proposition d'honoraires et les plans d'extension de voirie. l'éclairage public sera pris en charge partiellement par le SIEA.
Il ne semble pas que cet aménagement soit éligible à des subventions.
Les délais annoncés ne permettront pas de faire les travaux de l'aire de jeux en même temps.

Après en avoir débattu, le conseil municipal par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger, Aurélien Josserand),
DÉSIGNE le cabinet COSINUS comme maître d'œuvre pour les travaux d'accès et de réseaux à la future crèche.

4 - Projet commerces/logements/place du Commerce - Redéfinition du plan de financement et des subventions
Le Maire explique qu'il s'agit d'une erreur de plume dans le point 7 du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2021.
Yves Pros explique que, suite à des questions au sujet du compte rendu, des contacts ont été pris et une réunion a été organisée avec Aurélien Josserand et Valérie Clair-Moninot au cours de laquelle la modification de la délibération a été évoquée. Il présente ensuite le contenu du plan de financement prévisionnel et des subventions. Plusieurs questions hors sujet ont été posées.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (Florent Chevrel car il ne peut pas poser de questions),
ACCEPTE la délibération concernant les demandes de subventions sollicitées dans le cadre du projet précité et prend connaissance du tableau prévisionnel de financement.

5 - Cantine - Tarification durant la pause méridienne pour les enfants encadrés en PAI (projet d'accueil individualisé) avec panier repas

Le Maire explique qu'un courriel de réclamation a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par les parents d'un élève de l'école concernant le tarif appliqué à la cantine alors qu'ils fournissent le repas de leur enfant. Il donne la parole à Nadine Moissenet qui souligne que ce n'est pas normal que ce courrier soit arrivé sur les adresses mail personnelles des conseillers municipaux. Elle ajoute que le problème doit être étudié de manière globale. D'autres communes sont confrontées au même problème.
Valérie Clair-Moninot indique qu'Alison Verger peut être consultée à ce sujet.
La délibération est reportée.

6 - Budget "principal" 2021 - Décision modificative n° 2/2021

Nature	*Modification*
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
C/60633 – Fournitures de voirie	3 000
C/6574 – Subventions (Local Jeunes)	1 500
TOTAL DEPENSES	**4 500**
FONCTIONNEMENT – RECETTES	
C/7088 – Autres produits	1 500
C/74718 – Autres participations	3 000
TOTAL RECETTES	**4 500**

Nature	*Modification*
INVESTISSEMENT - DEPENSES	
C/2313-041 (intégration études en travaux et avance LE NY travaux église)	11 700
TOTAL DEPENSES	**11 700**
INVESTISSEMENT – RECETTES	
C/2031-041 (intégration études en travaux)	400
C/2033-041 (intégration annonces en travaux)	300
C/238-041 (avances LE NY sur travaux église)	11 000

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE la décision modificative n°2/2021 du budget "principal" 2021.

7 - Communauté de communes - Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour la nouvelle répartition du service commun des intervenants "sport et musique"

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes de la Dombes s'est réunie le 2 décembre 2021 et a établi un rapport portant sur la part des attributions de compensation lié au Service Commun enfance-jeunesse.
La CLECT propose une révision libre des attributions de compensation en lien avec le fonctionnement du service commun dans le prolongement du transfert de la compétence enfance-jeunesse aux communes au 1er janvier 2019.
Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les conseillers municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT en fonction des modifications liées au service commun reprise dans le tableau ci-après :

	Montant des charges transférés après le CLECT du 12/09/2018		**Montant des charges transférées après le CLECT du 02/12/2021**		
COMMUNES	**INTERVENTIONS MUSIQUE ET SPORT**	**CENTRE SOCIAL MOSAIQUE**	**INTERVENTIONS MUSIQUE ET SPORT**	**CENTRE SOCIAL MOSAIQUE**	**Total**
ABERGEMENT CLEMENCIAT	5 796 €	0 €	6 174,00 €	0 €	6 174,00 €
BANEINS	4 511 €	0 €	6 930,00 €	0 €	6 930,00 €
BIRIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
BOULIGNEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
CHALAMONT	18 395 €	50 581 €	7 828,00 €	50 581 €	58 409,00 €
CHANEINS	6 657 €	0 €	8 820,00 €	0 €	8 820,00 €
LA CHAPELLE DU CHATELARD	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €

CHATENAY	2 553 €	0 €	3 383 €	0 €	3 382,64 €
CHATILLON LA PALUD	11 968 €	0 €	6 360,00 €	0 €	6 360,00 €
CHATILLON SUR CHALARONE	37 133 €	0 €	29 358,00 €	0 €	29 358,00 €
CONDEISSIAT	6 272 €	0 €	5 418,00 €	0 €	5 418,00 €
CRANS	2 041 €	0 €	851,00 €	0 €	851,00 €
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	3 242 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
LAPEYROUSE	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
MARLIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
MIONNAY	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
MONTHIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
NEUVILLE LES DAMES	11 335 €	0 €	8 442,00 €	0 €	8 442,00 €
LE PLANTAY	4 135 €	0 €	3 050,50 €	0 €	3 050,50 €
RELEVANT	3 506 €	0 €	3 024,00 €	0 €	3 024,00 €
ROMANS	4 511 €	0 €	3 402,00 €	0 €	3 402,00 €
SAINT ANDRE DE CORCY	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	2 887 €	0 €	3 150,00 €	0 €	3 150,00 €
SAINT GEORGES SUR RENON	1 693 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT GERMAIN SUR RENON	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT MARCEL	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT NIZIER LE DESERT	6 970 €	0 €	1 800,50 €	0 €	1 800,50 €
SAINTE OLIVE	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT PAUL DE VARAX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	13 934 €	0 €	10 710,00 €	0 €	10 710,00 €
SANDRANS	3 929 €	0 €	3 150,00 €	0 €	3 150,00 €
SULIGNAT	4 292 €	0 €	4 410,00 €	0 €	4 410,00 €
VALEINS	982 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
VERSAILLEUX	3 233 €	0 €	2 924,00 €	0 €	2 924,00 €
VILLARS LES DOMBES	0	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
VILLETTE SUR AIN	5 564 €	0 €	4 067,00 €	0 €	4 067,00 €
	165 539 €	**50 581 €**	**123 252 €**	**50 581 €**	**173 833 €**

Nadine Moissenet fait partie du COPIL de la CLECT.
Jusqu'à présent la part à payer était calculée en fonction du nombre d'habitants par commune ;dorénavant elle correspondra exactement aux nombres d'heures effectuées par les 2 intervenants à savoir : interventions de Alexis Maffre pour le sport avec 2h15 par semaine à 42 € de l'heure et Fabien Dubois pour la musique de 2h par semaine à 70 € de l'heure et cela 36 semaines par an (temps scolaire) Soit un total de 8 442€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés
PREND ACTE et APPROUVE le rapport de la CLECT réunie le 02 Décembre 2021.

8 - Assainissement collectif - Rapport d'activité 2020

Michel Jeulin présente le rapport d'activité 2020. Il sera publié sur le site de l'Observatoire de l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
PREND ACTE du rapport 2020 de l'assainissement collectif.

9 - Questions diverses

- Point sur les médecins : les contacts sont entretenus et le travail est en cours avec le Département et les médecins.
- Communication : suite au courriel envoyé par les parents d'un élève de l'école, il sera fait un rappel des contacts utiles dans le Neuvill'info. Nadine Moissenet précise que le sujet a posé un problème de

confidentialité et qu'elle même, de part sa profession, est tenu au secret professionnel. Plusieurs conseillers s'opposent à la diffusion de leur adresse mail personnelle.

- Réunion d'adjoints : le maire prend note de la proposition que les conseillers puissent participer aux réunions d'adjoints.
- Nadine Moissenet demande à Florent Chevrel si un giratoire avait été envisagé dans les travaux du parking de la salle des fêtes. Il répond que non.
- Enregistrement des conseils municipaux : Aurélie Monnier souhaite recevoir les enregistrements. Un espace partagé sera créé pour cela.
- Des explications sont données au sujet de l'accès PMR de l'église.
- Projet commerces : l'architecte est en train d'élaborer le projet avec consultation des commerçants. Pas de réunion publique tant qu'il n'y a pas d'éléments suffisants.

10 - Informations du maire et des adjoints

- Aurélie Monnier présente le tote-bag, sac en tissu, qui a été distribué aux conseillers municipaux. 1 sac par foyer sera distribué avec le prochain Neuvill'infos.
- Yves Pros : réunion du groupe finances prévue lundi soir prochain.
- Nadine Moissenet :
    - retour au niveau 3 des consignes sanitaires. Masque à l'intérieur et à l'extérieur, cloisonnement à la salle des fêtes pour le périscolaire. 2 classes ont été fermées.
    - Les classes de CM1 CM2 ont reçu une formation par la Croix-Rouge pour les premiers secours. Les diplômes seront remis aux élèves.
- Michel Jeulin :
    - Point sur les travaux en cours : reprise des tampons rue de la basse Bresse puis rue de la Poste ; travaux de l'église terminés ; toit-terrasse de la salle des fêtes terminés avec une remise de 600 €.
- Le Maire :
    - Le boulanger de Chaveyriat a racheté le fonds de commerce de Monsieur Bouchisse. Ce dernier souhaite rester investisseur dans le projet commerce.
    - Modification des horaires de la mairie à compter du 1er janvier 2022 : lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et mardi de 15h à 18h. Une discussion est ouverte à ce sujet-là.
    - Les dossiers d'urbanisme des particuliers et des professionnels pourront être dématérialisés à compter du 01/01/2022.
    - Un projet de crèche a été présenté le 8 décembre à tous les acteurs (association L'arche des bambins, CAF, etc.). Démarrage des travaux début avril, aucune dérive sur les prix, possibilité d'obtenir une subvention REBOND plus avantageuse, à condition que ce soit la construction d'une nouvelle crèche et qu'elle change de nom. L'association décidera du nom à donner.
    - Remercie l'équipe du sou des écoles, très investie, pour le marché de Noël qui s'est bien déroulé.
    - Le Maire remercie Georges pour ses nombreuses années passées au service de la mairie et précise qu'il assiste pour la dernière fois au conseil municipal.
    - Il a reçu la demande d'un particulier qui crée son entreprise de vendeur ambulant de produits frais. Il propose de venir vendre des légumes, du pain, des œufs à Neuville-les-Dames le lundi de 7h45 à 9h45. Il serait installé vers Les Glycines et pourrait commencer début février.
    - La décision sera prise la semaine prochaine de maintenir ou non les vœux du maire le 14 janvier prochain.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,

Michel CHALAYER

MAIRIE DE NEUVILLE-LES-DAMES (AIN)

La secrétaire de séance,

Aurélie MONNIER